

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	120 (1975)
Heft:	3
Artikel:	L'acceptation naturelle de notre fonction d'officier face à la troupe
Autor:	Louis, Dominique
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-343938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'acceptation naturelle de notre fonction d'officier face à la troupe

En ces temps difficiles, l'Autorité n'est plus bâtie sur du papier, mais elle EST ou N'EST PAS.

Tenons-nous à occuper avec dignité notre place et à remplir avec efficacité la belle fonction qui nous a été confiée en accédant au rang d'officier?

Si oui, alors une consigne: lorsqu'on nous le demande et quand il est opportun de le faire, ayons toujours la volonté très ferme de montrer, par l'intermédiaire de notre attitude, au sens le plus large, pourquoi nous avons consenti à endosser l'uniforme plus longtemps que d'autres: expérience faite, c'est absolument ce que la troupe, à tout le moins en Elite, attend et est en droit d'attendre de notre part: des officiers décidés, convaincus et enthousiastes, informant le plus objectivement possible, présentant des faits difficilement réfutables, des cadres réfléchis, faisant appel au bons sens et à l'initiative et, surtout, sachant constamment *pourquoi* ils ont accepté de monter à bord de la galère de l'autorité militaire.

Sans quoi c'est le début de la démission, de la lâcheté, donc d'une défaite irréversible de soi-même. Or, il faut bien l'admettre, le rôle que nous jouons, dans ce pays que nous servons, est, hélas, souvent entaché par le fait de quelques-uns d'entre nous qu'on a baptisés, à tort, « chef »: c'est là un aspect formel vraiment négatif qui, à plus ou moins long terme, souille assurément l'Autorité militaire dont nous sommes les diplomates:

Mon commandant de régiment, le commandant du régiment d'infanterie 3, citait au cours de sa remarquable et encourageante allocution prononcée sur la promenade de la Treille, à Genève, le 30 décembre dernier, à l'occasion de la cérémonie de la Restauration genevoise cette déclaration de la Diète de 1814: « Les Cantons helvétiques ne sauraient reconnaître à aucun Etat étranger le droit de contrôler la marche de leurs gouvernements ni d'intervenir directement ou indirectement dans les délibérations des Conseils de la Confédération. »

En effet, notre Armée, véritablement populaire et strictement défensive, est et reste l'un des instruments constitutionnels dont dispose l'Autorité

civile et politique suprême du pays afin de garantir notre indépendance nationale.

Mais, si les moteurs de ce verrou de porte, que constituent nos milices réunies sous la même croix, ne sont pas animés d'une ferme volonté de défense pour la transmettre également à nos concitoyens, il faut alors cesser au plus vite d'entretenir une armée de fantoches dont les crédits sont, de surcroît, de plus en plus et systématiquement sabrés par une élite d'inconscients.

Certes, l'évolution rapide des techniques d'armement et de combat peut porter certains à laisser tomber plus ou moins le facteur « contact humain », pourtant vital dans le cadre de toute société, quelle qu'elle soit.

Toutefois, au bout du compte, l'enjeu et l'instrument décisif, dans la bataille, c'est *l'homme*.

Il est par conséquent tout évident que la volonté de défense du combattant sera d'autant plus forte que celui-ci sera convaincu des libertés qu'il défend comme soldat et dont il jouit en tant que citoyen. Et cette volonté de défense, ce n'est pas seulement le bon vouloir de faire semblant pour décourager une éventuelle agression, mais bien l'intention affirmée de se battre aussi si l'agression a lieu quand même: cela signifie clairement qu'il faut avoir quelque chose à défendre qui vaille la peine qu'on lui sacrifie, le cas échéant, sa vie.

En un mot, restons fidèle, tout particulièrement à la foi qui motive notre idéal de chef militaire, c'est-à-dire à nous-mêmes.

Premier-lieutenant Dominique LOUIS